

Discours de Monsieur Christophe Sodore,
directeur, sous-direction du cheval, ministère de l'agriculture et
de la pêche

à l'occasion de

l'ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

24 FEVRIER 2006

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord vous dire tout l'intérêt que j'ai eu à
suivre vos travaux dont je tiens à souligner la qualité.

La filière cheval connaît aujourd'hui un certain nombre de
mutations et d'évolutions et la Société hippique française en est
naturellement partie prenante.

Le Président DAMIANS, que je salue ici et remercie pour le travail accompli depuis son élection, est parfaitement conscient des enjeux. La structuration de la filière et sa professionnalisation constituent deux éléments essentiels de son développement. C'est pourquoi je voudrais évoquer brièvement le positionnement des acteurs avant d'aborder les perspectives de la Société hippique française.

- L'organisation de la filière

La FIVAL, organisme interprofessionnel dans le domaine du sport et du loisir, est aujourd'hui en ordre de marche et active. L'accord interprofessionnel est reconduit et je sais que de nombreuses actions tant au niveau national qu'international sont entreprises. Elle est désormais en position de pivot pour structurer et professionnaliser la filière sport et loisir et en amplifier le développement économique tant au niveau national qu'au niveau régional.

Une bonne articulation avec le rôle des conseils des équidés en régions est essentiel afin que la dynamique interprofessionnelle s'insère pleinement dans ces instances de proximité.

Du côté de l'élevage, les associations de race sont devenues pleinement responsables en matière d'amélioration génétique et une place au sein des instances interprofessionnelles leur a été reconnue. Le développement efficace d'une politique de valorisation et de commercialisation passe probablement par un rapprochement de l'ensemble des races concernées par le sport, présentes en France qu'elles soient d'origine française ou non.

Il va de soi que les Haras nationaux, au-delà des missions de service public qui fondent leur légitimité, constituent des partenaires naturels pour l'ensemble des acteurs.

Ces derniers sont naturellement concernés par la constitution du fonds Eperon sur lequel je souhaite m'attarder quelques instants.

Vous me permettez tout d'abord, président, de rectifier un point quant à l'origine des fonds. Il ne s'agit pas d'une ponction sur les bénéfices du PMU dont se priverait l'institution des courses.

Il s'agit de la réallocation de crédits antérieurement rattachés au budget de l'Etat. Cela n'enlève rien à la valeur de l'implication de l'institution des courses mais je tenais néanmoins à le signaler.

Par ailleurs, vous ne serez pas surpris si je vous dis que je ne partage pas votre appréciation sur la composition du comité d'engagement.

Celle-ci, dans sa composante sports et loisirs, reflète l'ambition des pouvoirs publics de contribuer à la structuration de la filière. Ceci légitime à mes yeux les deux sièges occupés par la FIVAL dont le caractère interprofessionnel reconnu est en soi un gage de structuration. La place réservée à un représentant des conseils régionaux des équadés correspond également à la volonté de prendre en compte une logique de proximité.

Quant à la répartition des fonds, elle a eu le mérite de résulter non pas d'une quelconque ligne de partage entre niveau national et niveau régional ou entre structures. Elle résulte tout simplement du travail de fond du comité qui a permis de distribuer 6 M€ sur les 9 M€ disponibles, en répondant positivement à 82 dossiers sur 146 présentés.

Je m'empresse d'ajouter que les crédits disponibles fin 2005 s'ajouteront au budget 2006.

Le comité national d'engagement a, au fil des dossiers, affiné ses critères d'éligibilité privilégiant systématiquement les aspects structurants et novateurs.

La Société hippique française a bénéficié d'un traitement particulier puisque c'est le seul régime d'aides directes qui a bénéficié d'un abondement du fonds.

L'effort, insuffisant à vos yeux est néanmoins très conséquent avec 1 290 000 € pour les actions conduites par la Société hippique française, soit plus de 20% de la somme totale distribuée.

Cette somme est, pour 90 000 €, destinée à des études ou actions nouvelles et pour 1 200 000 €, à la revalorisation des dotations, soit un potentiel d'une augmentation de 50%.

Cela m'amène ainsi à évoquer les perspectives qui s'offrent à la Société hippique française dans ce contexte nouveau.

- Perspectives pour la Société hippique française

Il me semble que l'évolution de la filière et sa professionnalisation exigent qu'une attention toute particulière soit apportée à la valorisation et à la commercialisation des jeunes chevaux.

Ce maillon est essentiel pour faire coïncider les ambitions des éleveurs et les besoins des utilisateurs.

D'où l'importance des actions et des réflexions entreprises par la Société hippique française et le soutien que lui apporte le ministère de l'agriculture.

La prise en compte du circuit jeunes poneys a été réalisée dans un consensus reconnu et avec efficacité : tous les acteurs doivent en être remerciés.

La rénovation du cycle classique en saut d'obstacles constitue une amélioration sensible qui bénéficiera à tous. Cela me semble également être l'occasion d'une réflexion sur une définition plus professionnelle de l'ensemble du circuit classique et une ouverture plus grande aux amateurs du cycle libre.

De même, il conviendra probablement de poursuivre la réflexion sur la participation de différentes catégories de chevaux : races françaises ou races étrangères, chevaux nés et élevés en France ou à l'étranger

La cohérence et la lisibilité du dispositif me paraissent primordiales en la matière.

Ceci rejoindra le travail en cours actuellement avec les Haras nationaux, et très vite avec les organisations professionnelles, sur la politique des encouragements. L'amélioration de leur efficacité est indispensable au développement harmonieux de la filière.

Enfin, je tiens naturellement à mentionner la possibilité de revaloriser les dotations offertes à la SHF par le fonds Eperon.

Le comité d'engagement a donné des indications précises quant à l'usage de cet abondement de 1,2 millions d'euros. Elles portent notamment sur son ciblage en direction des professionnels afin d'en maximiser l'impact.

Une répartition linéaire de l'argumentation aurait l'avantage apparent de satisfaire le plus grand nombre. Elle n'aurait pas l'effet positif escompté qui est d'améliorer le sort de ceux qui vivent non seulement pour le cheval mais aussi du cheval.

Je me permets d'y insister car c'est un élément déterminant de la décision du comité du fonds. C'est aussi ce qui justifie le fait que le comité ait accepté le principe de reconduire votre subvention en 2006 et 2007 dès lors que les orientations souhaitées avaient été mises en oeuvre.

Comme vous le voyez, les sujets ne manquent pas mais je sais que vous êtes attachés à faire de la Société hippique française, l'organisme de valorisation et de commercialisation dont la filière a besoin.

C'est un véritable défi compte tenu des évaluations en cours mais je suis sûr de votre capacité à le relever.

La Société Hippique française est, à juste titre, fière de son passé. Epaulée par les organismes professionnels compétents, elle peut s'enorgueillir de perspectives d'avenir stimulantes. Je tiens à l'en remercier et à vous assurer de l'appui du ministère de l'agriculture et de la pêche dans cette démarche.

Christophe SODORE

Sous-directeur du cheval